

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Band: - (1910)
Heft: 2

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242694>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

AVIS

1° Les membres désireux de fonder une section de courses, promenades et jeux, sont priés de s'adresser à M. R. Bieler, à l'école des Pâquis.

2° **COURSE AU REULET**
Jeudi 26 mai.

Départ par le train de 7 h. 39.

Retour à 8 h. 20 du soir.

Rendez-vous devant la gare.

Assemblée générale ordinaire du 16 mars 1910,
petite salle de l'Institut.

Présidence de M. Ed. MARTIN, président.

1° Communications du Comité.

Centenaire de la Réunion de Genève à la Suisse.

L'Assemblée décide de s'associer, en principe, à l'œuvre des fêtes projetées en vue de la célébration du centenaire de la Réunion de Genève à la Suisse.

Bibliothèque.

La bibliothèque a reçu le premier rapport annuel de l'Association suisse pour la protection de l'enfant et de la femme et un certain nombre de volumes de pédagogie, science et littérature, don du Département de l'Instruction publique. Dès que ces ouvrages auront été reliés, la liste en sera publiée dans le bulletin et les sociétaires pourront en disposer.